

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mars 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Eugène CASELLI - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Bernard MOREL - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY représenté par Christophe MASSE - Vincent BURRONI représenté par Antoine ROUZAUD - Samia GHALI représentée par Alexandre BIZAILLON - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Sabine BERNASCONI - Patrick BORE - Gérard CHENOZ - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Michel ILLAC - Patrick Mennucci - Danielle MILON - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Philippe SAN MARCO - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**DDIP 010-063/13/BC**

**■ Approbation d'une convention de partenariat avec l'association Collectif Vélos en Ville, dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial.  
DEESV 13/9040/BC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'engage en faveur des mobilités durable et alternative à travers la mise en œuvre de son Plan Climat Energie Territorial - PCET. Plusieurs actions visent le développement et la promotion de modes de déplacements alternatifs, dont les modes actifs – marche à pied et vélo. Ces derniers tiennent de manière prégnante les forts enjeux de l'apaisement des espaces de centralités des villes, du report modal incité par le Plan des Déplacements Urbains et de lutte contre le réchauffement climatique et les émissions de gaz à effet de serre conduite par le PCET.

L'usage du vélo notamment, présente plusieurs avantages en termes de déplacement de courte distance – moins de 5 km - et de préoccupations environnementales. Aujourd'hui, seulement 2% des déplacements internes à MPM sont effectués à vélo, alors que 30% des déplacements de moins de 2 km sont effectués en voiture. Cette part atteint les 60% pour les déplacements de 2 à 5 km.

Signé le 22 Mars 2013  
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mars 2013

A cela, s'ajoutent les bénéfices liés à la réduction des émissions de polluants atmosphériques et à la réduction de la consommation d'énergie, pour la santé et l'économie.

L'association Collectif Vélos en Ville – CVV – est une association reconnue d'intérêt général créée le 1<sup>er</sup> août 1996, très active pour la promotion de l'usage du vélo sur le territoire de Marseille Provence Métropole. Elle est agréée Association de Protection de l'Environnement au titre de l'article L252-1 du Code de l'Environnement, depuis le 18 avril 2002. L'association possède près de 1200 adhérents et compte un emploi salarié à temps plein.

L'association CVV conduit un programme d'actions en de nombreux points en adéquation avec des actions du PCET et du PDU, notamment les actions contribuant à la politique de mobilité durable de MPM. Son programme d'actions consiste à :

- La participation active aux groupes de travail pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des documents de planification stratégique de MPM – Schéma directeur des modes doux ; PCET ; PDU, etc.
- La réalisation d'expertises en écomobilité pour la promotion des modes doux
- La communication auprès du public sur l'usage et l'apprentissage du vélo en ville
- La sensibilisation à l'écocitoyenneté, l'écomobilité et la réduction des déchets
- Une réflexion pour la mise en place d'un système de location longue durée de vélos.

L'ensemble de ces domaines d'actions peut permettre à MPM de développer son réseau de partenaires pour la promotion et le développement des modes doux auprès des habitants et usagers.

Marseille Provence Métropole souhaite soutenir l'association, dans le cadre de son programme d'activités d'intérêt général.

Afin d'encadrer ce partenariat avec le CVV, MPM envisage de signer une convention de partenariat, laquelle régit les conditions d'exécution de la collaboration technique et financière des parties.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Communauté,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012 portant approbation du Plan Climat Energie Territorial
- La délibération DTUP 001-778/12/CC du 14 décembre 2012 portant arrêt du projet de Plan de Déplacements Urbains de Marseille Provence Métropole 2013-2023
- La délibération 004/314/08CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Président et au Bureau.

#### **Sur le rapport du Président,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

**Signé le 22 Mars 2013**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 26 mars 2013**

- L'engagement du Plan Climat Energie Territorial dans ses actions en faveur de la promotion et du développement des mobilités durables et alternatives, notamment
- Le plan d'action du Plan de Déplacements Urbains en cours d'enquête publique, notamment sur la multimodalité des déplacements, la réduction de la part modale de la voiture en ville, la promotion et le développement de l'usage des modes actifs, notamment le vélo ;
- Les pistes d'actions préconisées dans le Bilan environnemental des déplacements de MPM.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée conclue avec l'association Collectif Vélos en Ville.

**Article 2**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué au  
Développement durable, Plan Climat, Maîtrise de  
l'énergie, HQE

Pierre SEMERIVA

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développement durable - Innovations -  
Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI